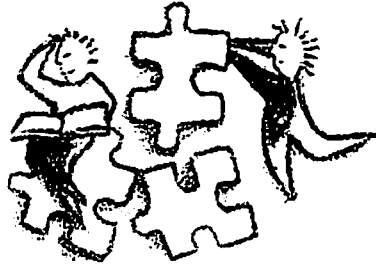


RASSEMBLER NOS FORCES

*AUTOUR de la classe, des enseignants et des enseignantes,
des programmes et des collèges*



11A 85

**Des ressources pédagogiques pour l'éducation
aux droits et libertés**

**Denyse LEMAY
Sylvie LOSLIER
Nicole POTHIER**



DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES POUR L'ÉDUCATION AUX DROITS ET LIBERTÉS

Denyse LEMAY, conseillère pédagogique,
Collège de Bois-de-Boulogne

Sylvie LOSLIER, professeure d'anthropologie,
Collège Édouard-Montpetit

Nicole POTHIER, Direction de la coopération,
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Vient de paraître *Droits et libertés. Un parcours de luttés et d'espoir* publié par le Service interculturel collégial (SIC) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ). Il s'agit d'un document d'information sur les droits humains, destiné aux professeurs et aux élèves du collégial.

Nous présentons ici ce document : sa structure, son contenu et les possibilités d'utilisation. De plus, nous présentons notre conception de ce que pourrait être l'éducation aux droits au collégial.

Droits et libertés. Un parcours de luttés et d'espoir est construit en trois parties. La première partie présente un des grands textes sur les droits, la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 ; cette partie couvre les quatre premiers chapitres. La deuxième partie traite de la défense des droits, à travers des personnages et des organismes qui sont présentés dans les chapitres cinq et six. Enfin, dans la dernière partie, le septième chapitre, on suggère des travaux susceptibles d'intéresser les étudiants du collégial.

Les sept chapitres sont courts.

1^{re} partie. Le premier rapporte les faits et les grands textes historiques qui ont préparé la venue de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Le deuxième chapitre traite du contexte historique de la création de l'ONU et de l'adoption de la DUDH le 10 décembre 1948. La DUDH est présentée article par article au chapitre trois ; on fait ressortir sa structure, ses forces et ses limites ainsi que ses impacts. Le chapitre quatre décrit le système de protection des droits mis en place par l'ONU.

2^e partie. Le cinquième chapitre présente des personnages qui ont défendu les droits au cours de l'histoire et qui ont influencé l'avancement des droits et libertés dans le monde. Au chapitre six sont mentionnés des organismes voués à la défense des droits, que ce soit des ONG ou des institutions de l'ONU au Canada.

3^e partie. Enfin, un dernier chapitre suggère des activités pédagogiques appropriées au collégial.

En annexe, on trouve une liste des conventions internationales.

Le document est construit avec plusieurs titres et sous-titres permettant de repérer facilement l'information recherchée. Des encarts attirent l'attention sur des sujets particuliers (des précisions historiques, des citations, des images d'époque). Chaque chapitre présente une liste des ouvrages cités ; et, en fin de volume, on trouve une bibliographie d'ouvrages adaptés aux étudiants du collégial, par le contenu, l'accessibilité et le prix.

Le document peut être utilisé de différentes manières. Il est certes une source d'informations claires et justes sur le contexte historique de l'adoption de la DUDH et la défense des droits. Il permet également aux professeurs de préparer des activités de discussion sur des problèmes d'application de la DUDH. Enfin, les élèves y trouvent des informations pour des travaux d'approfondissement sur les avancées et les reculs des droits et libertés à travers l'histoire.

Nous nous sommes intéressées à produire ce document parce que nous croyons que l'éducation aux droits est une responsabilité du collégial qui n'est pas présentement assumée. Nous situons cette éducation aux droits dans le cadre plus global de la formation de « citoyens responsables », formation visée à la fois par les programmes du primaire, du secondaire et du collégial. Il faudra arrimer nos objectifs d'éducation aux droits au collégial à ceux déjà visés par le nouveau curriculum du primaire et du secondaire. À notre ordre d'enseignement, nous entendons par éducation aux droits :

- 1) un ensemble de connaissances reliées à des faits historiques et sociologiques sur les luttés et les avancées concernant les droits ;
- 2) le développement d'habiletés à analyser des situations de droits, à appliquer les notions de droits dans des situations complexes ;
- 3) enfin, le développement d'une volonté d'engagement face aux droits : adopter soi-même des comportements respectueux des droits des autres, prendre posi-

tion en faveur de la défense des droits, participer à des actions collectives de revendication de droits.

Pour nous, l'éducation aux droits au collégial signifie l'atteinte de ces trois objectifs. Le seul objectif d'acquisition de connaissances ne suffirait pas. C'est certes essentiel pour les étudiants de connaître les Chartes québécoise et canadienne des droits (ce qui est le principal objet d'apprentissages au primaire et au secondaire) mais à leur âge, ils doivent acquérir en plus une connaissance de l'évolution des droits à travers le temps et dans les différents espaces culturels du monde : les textes ayant valeur d'orientations ou de lois, le contexte social où ont eu lieu des luttes et des victoires concernant les droits, les personnages qui ont consacré une partie de leur vie à la défense de droits et qui peuvent servir de modèles aux étudiants, des organismes nationaux et internationaux qui s'y consacrent.

Les cégépiens et les cégépiennes peuvent de plus développer l'habileté à comprendre les enjeux de l'évolution des droits au Québec, dans le monde occidental et dans les autres systèmes économiques et politiques du monde. Ils auraient alors à traiter des informations complexes pour comprendre la situation des droits dans divers contextes culturels, discuter des limites et des forces des instruments internationaux actuellement actifs quant à la protection des droits, prendre position sur l'évolution prochaine des droits au cours de leur vie adulte. Ce niveau de traitement de l'information au sujet des droits les amène à exercer des habiletés intellectuelles de haut niveau, objectif visé par l'enseignement collégial. À cet effet, il est intéressant de fixer des objectifs d'éducation aux droits à l'échelle d'un programme et non pas exclusivement à l'échelle d'un cours dans un programme. L'ampleur du champ de connaissances relatif aux droits, le développement d'habiletés et d'attitudes qui exigent du temps nous font abonder dans ce sens.

Nous croyons également qu'il peut être motivant pour des étudiants de cégep de, à la fois, prendre conscience des enjeux importants que représente le respect de valeurs fondamentales liées à la protection des droits et de pouvoir y contribuer personnellement en entrant à leur tour dans le cortège de gens qui ont posé des actions concrètes en faveur des droits. Il peut s'agir d'engagements ponctuels dans leur collège, de militantisme dans un ONG, de participation à des actions nationales et internationales dans le cadre de journées thématiques.

Il est difficile d'admettre que des étudiants pourraient terminer leurs études collégiales sans avoir réfléchi à la question des droits au niveau où nous l'avons défini plus haut. Le respect des droits humains ne fait-il pas partie de valeurs aussi fondamentales que la démocratie et la paix, auxquelles nous tenons ? Les droits humains universels sont également des pièces importantes du cadre des relations interculturelles et internationales dans lesquelles nous sommes inévitablement engagés personnellement et collectivement.

Pour nous, *Droits et libertés. Un parcours de luttes et d'espoir* est le premier d'une collection de documents sur l'éducation aux droits au collégial. Le deuxième, déjà en chantier, portera sur les Chartes québécoise et canadienne des droits de la personne : leur structure, leur contenu, leurs ressemblances et différences avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'état de leur application, les gains qui restent à faire. Nous prévoyons également traiter d'aspects plus particuliers concernant les droits : les droits des autochtones, les droits liés à la bioéthique, etc.

Nous serions très intéressées de recevoir vos commentaires sur notre document, sur vos expériences personnelles d'éducation aux droits, sur nos projets futurs.

On peut se procurer le document au prix de 10 \$ plus les frais d'envoi

en s'adressant au Service interculturel collégial (SIC)
Cégep de Saint-Laurent
625, avenue Ste-Croix, Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7
tél. : (514) 747-6521, poste 287
courriel : sic@cegep-st-laurent.qc.ca